



L'Artilleur

Numéro 108

1 - Investiture 2022 – 2023

2 - Sainte Barbe 2022

3 – La Relève

APPEL AUX CANDIDATS OFFICIERS

Cette année, 11 OFFICES sont réputés VACANTS :

Adjudant – Intendant - Sergent-Sapeur - Tambour-Major - Officier d'Escorte au Drapeau

Officier de la Relève (ex Officier des Enfants) - Officier de Liaison de la Relève (nouveau poste)

Officier Vivandière - Officier d'Escorte au Canon - Officier Grenadier - Officier Tromblon

Chaque Office, et un seul, est accessible à tout marcheur majeur de l'an précédent et sera accordé selon les modalités de la Charte et du Mémento Artilleurs lors de la séance d'investiture réunissant les Candidats 2022 ainsi que le Corps d'Office 2021 le jeudi 10 novembre 2022 à 20.00 hrs à L'Impérial à Thuin .

La présence des candidats est obligatoire.

La prise de fonction des Officiers investis se fera le jour de la Ste Barbe, lors de la cérémonie du cassage du verre le samedi 3 décembre 2022 à Biercée.

Candidature à adresser au secrétariat par écrit

(sapeurs_et_artilleurs_biercee@hotmail.com ou Chemin de la Croix 9 – 6530 Thuin)

au plus tard le 6 novembre 2022.

Ci-dessous le contrat de confiance de l'Officier et le memento du Marcheur faisant office de statuts dans la Compagnie des Sapeurs et Artilleurs de Biercée. Suite à la création de la « Relève », ceux-ci seront adaptés par le nouveau CO.

Contrat de Confiance de l'Officier

Charte de 1990, révisée en 2001, 2004, 2006, le 16.11.2007, le 15.02.2008, le **07.09.2016**.

La Compagnie des Artilleurs de Biercée fondée le 18.09.1989 est une compagnie à pied, une et indivisible. Articulée autour de son Canon et de son Drapeau, elle marche à la St Roch à Thuin en uniforme traditionnel dit de 2d Empire et à la Ste Barbe.

Par principe, l'intérêt majeur est celui de la Compagnie et de tous ses membres.

Art 1 Composition de la Compagnie (à adapter suite création de la relève):

- 1 Adjudant. Il commande la Compagnie en marche et accompagne la batterie à la retraite.
- 1 Officier Intendant accompagné de maximum deux adjoints. Secondant l'Adjudant, il gère pitances et nectars ainsi que le patrimoine.
- 1 Saperie de minimum 12 sapeurs adultes (hommes) dirigée par le Sergent-sapeur accompagné d'un Caporal-sapeur, d'un sous-officier de guérite et de maximum deux cantinières.
- 1 Batterie de fifres et de tambours (hommes) dirigée par le Tambour-major accompagné d'une cantinière, d'un petit tambour-major éventuel et soutenue par une fanfare le dimanche de la St Roch au moins.
- 1 Escorte au seul Drapeau de la Compagnie, dirigée par l'Officier au Drapeau accompagné d'une cantinière.
- *1 Peloton d'enfants - garçons de 3 à 16 ans, filles de 3 à 12 ans - en uniforme de voltigeur dit de 2^{ème} empire -pantalon blanc/jupe rouge - dirigé par un(e) Officier des Enfants adulte accompagné(e) d'un petit Officier de maximum 16 ans, de nounous suffisantes à la gestion du groupe ainsi que de maximum deux cantinières. Ce peloton prend place derrière l'escorte au Drapeau (à adapter suite création de la Relève).*
- 1 Vivanderie de maximum 26 vivandières tout compris, dirigée par l'Officier 1^{ère} Vivandière accompagnée d'une adjointe, d'une petite Officière entre 3 et 12 ans et de maximum deux cantinières.
- 1 Escorte au Canon (tracté) de minimum 12 tireurs adultes (hommes), dirigée par l'Officier responsable du Canon, accompagné de maximum trois sous-officiers et deux cantinières.

- 1 Grenaderie de minimum 12 tireurs adultes (hommes), dirigée par l'Officier Grenadier accompagné de maximum trois sous-officiers et deux cantinières.
- 1 Guérite de tromblons de minimum 12 tireurs adultes (hommes), dirigée par l'Officier Tromblon accompagné de maximum trois sous-officiers, deux cantinières et une infirmière.
- Et, s'il s'en trouve, un Major à cheval, Officier à fonction honorifique qui prend alors place devant le Canon.

Les cantinières porteuses d'alcool doivent être civilement majeures.

Les trois pelotons porteurs d'armes à feu sont limités chacun à 35 membres tout compris.

Art 2. *Le Corps d' Office ou Corps des Officiers est constitué par l'Adjudant, l'Officier d'Intendance, le Sergent-Sapeur, le Tambour-major, l'Officier Porte-Drapeau, l'Officier des Enfants, l'Officier 1^{ère} Vivandière, l'Officier Canonnier, l'Officier Grenadier et l'Officier Tromblon. C'est l'organe qui dirige la Compagnie. Il se réunit pour assurer en commun la gestion par détermination de ses membres et est présidé par l'Adjudant assisté d'un(e) secrétaire désigné en début d'exercice. Le (la) trésorier(e) est choisi(e) parmi les marcheurs. Le Major à cheval est invité à titre honorifique. Le Corps d'Office élargi comprend les Sous-Officiers (à adapter suite création de la Relève).*

Art 3. Chaque année, l'accès à un poste d'Officier se fait en automne par candidature écrite auprès du Secrétaire. Averti, tout marcheur adulte de l'exercice écoulé peut postuler un Office. Le Corps d'Office descendant prend acte et se réunit en présence des candidats. Le Corps d'Office descendant accrédite les Officiers de l'année à venir. Ceux-ci signent le contrat de confiance de l'Officier. Ils cassent le verre lors de la cérémonie de la Passation des Places en prélude à la Ste Barbe et prennent fonction. En cas d'empêchement ou de manquement en cours d'exercice, la charge est remise au Corps d'Office qui statuera (par principe appel à candidats sauf urgence)

Art 4. Chaque Officier recrute son peloton pour un an et dispense la qualité de membre de la Compagnie. Il communique sans tarder la liste de ses marcheurs au Secrétaire. L'appartenance à la Compagnie est requise, sous la responsabilité de l'Officier lors de tout rassemblement ou mouvement. Chaque cantinière porte le chapeau, le baudrier et les verres de la Compagnie. Tout Officier descendant restitue le patrimoine compagnie et ses listings.

Art 5. *Chaque Officier équipe son peloton en uniformes, armes, poudre, amorces, et tous autres accessoires. Il effectue lui-même les paiements nécessaires auprès des loueurs. Les dotations logistiques de Compagnie sont attribuées sur bases minimales et corrigées en fonction du nombre de membres présents aux manifestations. L'Officier 1^{ère} Vivandière gère les tenues vivandières et nounous, le Sergent-sapeur les tabliers et haches et ils soldent les locations à la trésorerie (à adapter suite création de la relève).*

Art 6. Chaque Officier prend part aux réunions du Corps d'Office et récolte les ressources nécessaires à l'ensemble de la Compagnie (collecte des cotisations, des repas...) et les

transmet à la trésorerie ou à l'Intendance. Il veille attentivement à une consommation raisonnable de l'alcool commun lors des mouvements.

Art 7. Selon l'usage, les prestations inhérentes à la seule batterie relèvent du Tambour-major qui les organise.

Art 8. L'absence de dignité, toutes violences tant verbales que physiques, les «errances» répétées en cours de mouvement de tout membre quel qu'il soit, appellent le fait déterminé la perte de la qualité de membre. Chaque Officier peut prononcer une mise à l'écart temporaire sur le terrain.

Art 9. L'Officier contrevenant aux exigences de ce contrat perd, le fait déterminé, la qualité d'Officier.

Art 10. Tout ce qui n'est pas prévu ci-dessus relève de la seule compétence du Corps d'Office.

Memento du Marcheur

Adopté le 15.02.2008

COMPAGNIE DES SAPEURS ET ARTILLEURS DE BIERCEE

Compagnie de type Entre Sambre et Meuse.

14ème et ultime société autorisée par le Comité St Roch (1990) à Thuin

Les fondateurs de la Compagnie de Biercée, à l'encontre de certains usages thudiniens, ont voulu une société indépendante, originale, ouverte et populaire, une société permettant à chacun(e), sans aucune référence au statut social ou financier, de participer, en toute convivialité et dans le respect de ses convictions, à une marche militaire d'Entre Sambre et Meuse dans les conditions financières les plus accessibles (une participation minimale et la location de l'uniforme à prix coûtant). La mission première de tous, Officiers et Marcheurs, est d'en conserver et d'en transmettre le caractère. Le Contrat de Confiance de l'Officier, document fondateur, et le Memento du Marcheur indiquent dans cette perspective les modalités et devoirs des Officiers et Marcheurs.

1. LA COMPAGNIE :

Faite de pelotons diversifiés, elle n'est pas une fédération de pelotons car elle est une et indivisible.

Elle existe et se perpétue par son Corps d'Office. L'autorité et l'organisation de la Compagnie sont en effet propres au Corps d'Office – et à lui seul - qui est investi chaque année par son prédécesseur comme prévu à la Charte de l'Officier. Chaque marcheur de la Compagnie est libre, d'où qu'il soit, de se déterminer comme Officier potentiel pour l'année suivante. L'investiture est l'engagement aux devoirs de la Charte de l'Officier et ne relève ni de la cooptation ni de l'élection, pas plus que de l'ancienneté ou de la force de l'habitude.

2. LE CORPS D'OFFICE ou Corps des Officiers :

C'est l'organe de décision. C'est un Collège. Le Corps d'Office prend d'abord l'engagement - libre et déterministe - d'assurer une St Roch aux marcheurs souscrivant à l'esprit Compagnie. Ensemble, les Officiers décident donc à cet effet l'organisation de la Compagnie entière. Une autonomie ponctuelle au sein d'un peloton (par ex. : organisation d'une activité au nom d'un peloton, ajout ou modification à l'uniforme, ...) se décide également en Corps d'Office. Ensuite, chaque Officier de peloton gère «son office» particulier.

3. LE MARCHEUR :

Le marcheur acceptant l'ordonnance globale de la Compagnie est recruté et/ou reconduit chaque année au sein d'un peloton par l'Officier en charge, dans la Grande Marche Militaire Saint Roch à Thuin ou à la Sainte Barbe de la Compagnie des Sapeurs et Artilleurs de Biercée.

Ce marcheur (il ou elle) s'engage alors à marcher dignement suivant les ordres et commandements de l'Officier du peloton et sous l'autorité de l'Adjudant qui coordonne la Compagnie, sous peine s'il (elle) y contrevient, de perdre la qualité de membre de la Compagnie des Sapeurs et Artilleurs de Biercée.

Sainte Barbe 2022

Inscription et paiement pour le 13/11 au plus tard !

Le samedi 3/12

- 13h30 : RDV aux Ecoles de Biercée, distribution des armes, de la poudre et des accessoires.
- 14h30 : cérémonie du Cassage du Verre dans la cour de l'école.
- 15h30 : départ en batterie et en cortège dans les rues de Biercée. Quelques arrêts vous seront proposés durant l'après-midi. Petite tenue obligatoire
- 20h30 : RDV au Kiosque de Biercée et départ de la retraite aux flambeaux (en vente sur place). Reprise des armes et de la poudre par les officiers de tir.
- 21h00 : retour aux écoles via la rue Catoire et la Brulée

Dimanche 4/12

- 8h00 : RDV à la Taverne, place de la Gare du Nord à Thuin. Distribution des armes et de la poudre.
- 8h45 : départ en cortège et batterie pour les Waibes – Petite tenue obligatoire
- 9h15 : 1^{er} arrêt aux Waibes – Attention boissons payantes.
- 10h00 : tour de l'Eglise des Waibes et retour vers la Ville Basse. Quelques arrêts ravitaillement sont prévus.
- 14h30 : banquet au Tennis Club à la Forestaille – Reprise des armes, des accessoires et de la poudre
- 16h30 : départ du TC et retour vers le centre-ville en batterie

Coûts de participation :

- Cotisation/inscription : 12,50€ à partir de 13 ans. Ce montant est unique même en cas de participation un seul jour. Le prix comprend un pain saucisse pour le samedi aux Ecoles de Biercée.
- Location tromblon/fusil : 15 € (attention, la compagnie prend une partie des coûts de location en charge, en cas d'absence, le montant total de la location sera réclamé au marcheur)
- Banquet (tartiflette ou boulette/frites) + 1 boisson (soft ou chope) : 12,50 €
- Verre à goutte réutilisable obligatoire (si vous voulez en boire en tout cas) : 2 €/verre

Petite tenue :

Pour rappel (nécessaire après tout ce temps)

- Chaussures noires
- Pantalons blancs ou rouges (en fonction du peloton)
- Polo/sweat/k-way de la société (sarreau ou pull bleu foncé)
- Couvre-chef « réglementaire » (en fonction du peloton). Aucun bonnet, chapeau avec ou sans oreille ou autres décorations fantaisistes et/ou colorées ne sont permis.

Pour l'inscription (obligatoire et au plus tard le 13/11/2022) ou pour toutes informations complémentaires :

SAPEURS	Christophe Ghenne	BE30 0017 7302 5311	0476/915412 toto101lyly@gmail.com
BATTERIE	Pierre-Jean Fondu	BE37 7420 2261 9728	0470/633475 pierre-jean.fondu@skynet.be
DRAPEAU	Nicolas Charles-Pirlot	BE90 0018 8035 7932	0471/484677 charlespirlot.n@gmail.com
ENFANTS	Bibiane Lecomte	BE44 0015 9720 6545	0473/255882 biblecravstyl67@hotmail.be
VIVANDIERES	Christelle Ravignon	BE48 3631 1751 4227	0476/215072 christelle.ravignon@hotmail.be
CANONNIERS	Xavier Spitaels	BE54 0639 1523 0397	0499/486034 spithou@hotmail.com
GRENADIERS	Quentin Mairy	BE20 0636 5503 3456	0486/889345 quentin.mairy@gmail.com
TROMBLONS	Jérémy Caufriez	BE15 0018 0498 8730	0475/958310 jeremy.caufriez@gmail.com
INTENDANT	Xavier Derycke	BE31 1430 6861 3255	0497/139721 tamanoir39@msn.com

Merci de détailler le montant versé en communication (+ choix du repas, tartiflette ou boulettes).

Adjudant : Arnaud Petit - 0471/206472 – arnaud__petit@hotmail.com

Trésorier : François Dupuis - 0496/801279 – tresorerie.sap.art.biercee@gmail.com

Secrétaire : Frédéric Henry - 0476/470127 – frededer@hotmail.com

Création de la Relève

Ci-dessous, le texte de présentation de la Relève du 7/10/22 dernier. La prochaine réunion se déroulera le mercredi 26 octobre à 20h00 au TC de Thuin (Forestaille).

Séance d'information : 'La Relève'

Salle du patro Thuillies

07/10/2022

« Le mot de l'adjutant »

Au lendemain de la Saint Roch 2022, le CO dans son entier est rentré en pleine réflexion. En effet, au début de son histoire (il y a 33 ans), la Compagnie des Sapeurs et Artilleurs de Biercée comptait 87 membres. Depuis nous avons bien grandis et bien muris et nous comptons dans nos rangs (fanfares comprise) pas loin de 265 marcheurs.

La compagnie est donc très grande mais pas trop grande !!!

Malgré tout, en toute évidence, certains problèmes structurels et non pas disciplinaires sont apparus... Cad que vu notre longueur, certains d'entre nous n'ont plus le plaisir d'entendre notre batterie et notre fanfare.

Le devoir du CO était donc de réagir.

Comment ? Vous allez me dire.

Certainement pas en réduisant nos rangs. Au grand jamais cette idée nous a traversé l'esprit. Nous nous sommes donc penchés sur une nouvelle mouture de la Compagnie des Sapeurs et Artilleurs.

En quelque sorte, une réorganisation qui aura pour but de retrouver une fluidité, une cohérence, une beauté, une stabilité, un avenir et un sérieux folklorique.

Le CO avait également comme priorité que Biercée reste une et une seule compagnie articulée au tour de son drapeau et de son canon.

En réunissant tous ces points et au bout de multiples réunions interminables, le CO s'est entendu sur un projet... La création de 'La Relève' !!!

Mais qu'est-ce pardi ???

Quoi de plus beau que de mettre en avant nos jeunes et très jeunes afin de restructurer notre Compagnie ?

'La Relève' ce sera donc le peloton actuel des enfants qui va se développer, s'étoffer et grandir avec la culture et la passion des marches folkloriques de l'ESM (ex : marcher au pas, présenter les armes, rendre les honneurs,).

Voici donc la nouvelle organisation de La Compagnie des Sapeurs et Artilleurs de Biercée :

1. La Relève - 2. Le charroi et le canon - 3. La Grande – Les adultes

'La Relève'

Remarque : Beaucoup de choses ont été dites et avancées tout azimut. Les décisions restent du ressort du CO qui statuera en connaissance de cause. Les responsables adultes qui composent le comité de Biercée seront à côté des enfants pour régler le tout. Si des promesses et des espoirs ont pu être donnés à certains enfants, cela a été trop vite... Il est évident que le CO garde la main...

Les responsables de 'La Relève' seront Bibiane (continuité) et Christophe Gauthy (expérience) accompagné comme adjointe de Nathalie. Nous nous réjouissons que Christophe ait accepté de rejoindre La Relève. Le partage de leurs expériences ne pourra qu'être bénéfique.

Les nounous actuelles sont toutes motivées à relever ce beau challenge.

La Relève sera composée de maximum 100 enfants et divisée en 6 pelotons accompagnés d'un petit adjudant. Tous les enfants de 3 ans à 18 ans. De cette manière, on veut leur apprendre dès leur plus jeune âge nos us et coutumes.

Il y aura donc une saperie, une batterie, un peloton des rikikis (non comptabilisés), un peloton de vivandières, un peloton de canonniers et un peloton de tromblons.

Les nounous qui seront obligatoirement adultes seront réparties entre les différents pelotons. L'encadrement sera des plus sérieux. La grandeur des pelotons déterminera le nombre de nounous parmi celles-ci une sera référente.

Il a été décidé que les petits officiers en place en 2022 garderaient leur place au sein de La Relève. Leur expérience acquise au cours des nombreuses années sera utile.

Les petits offs min 12 ans, les cantinières min 10 ans et les sous-offs min 10 ans.

Les costumes seront exactement les mêmes que les grands (cf. pantalons rouges). Donc, nous allons réaliser certains costumes et accessoires...

Voici la répartition/composition des pelotons :

- **Saperie** : 25 sapeurs max avec 1 off, 1 cantinière, 1 porte-colback, 2 sous-offs max qui seront dans les rangs avec plume différente.
- **Batterie** : 12 tambours (dont 1^{er} tambour) et 3 fifres (dont 1^{er} fifre) avec 1 TM, 1 cantinière et 1 porte-colback.
- **Les rikiki** : 12 enfants max de 3 à 6 ans compris. Faux fusils avec fanion. Ils marcheront comme avant 'main dans la main' à défaut.
- **Les vivandières** : 20 vivandières max avec 1 off, 2 cantinières et 2 sous-offs max.
- **Canon** : 25 canonniers max avec 1 off, 2 cantinières et 2 sous-offs max.
- **Tromblons** : 15 tromblons max avec 1 off, 2 cantinières et 2 sous-offs max.

Les officiers de pelotons épaulés étroitement par les nounous et le CO choisiront dans le vivier qui y veulent dans leurs rangs y compris pour le rôle de cantinières et de sous-offs. Le but est de les rendre un peu responsable et de les préparer pour l'avenir... Sentir le souffle de la jeunesse derrière nous... Ça serait juste magnifique !

Les 2 seules cantinières qui auront de l'alcool seront les cantinières actuelles du peloton des enfants (actuellement Maureen et Chloé)

En ce qui concerne les jeunes occupants des postes non exclusivement réservés à un enfant (cantinière, porte-colback, marcheur). Il a été décidé de laisser le choix à ces jeunes (soit garder leur poste soit basculer à La Relève). Sauf évidemment les postes qui n'existeraient plus... car il n'y aura plus de petit officier chez les adultes...

Les nouveaux membres de moins de 18 ans seront dirigés vers la Relève (pas d'exception). De même que si un jeune actuellement repris dans la partie adulte décide d'arrêter un an, il sera redirigé vers la Relève.

Les cantinières auront des tonneaux loués sauf si elles décident d'acheter à leur charge leur propre tonneau...

A la fin de la séance, un formulaire d'inscription vous sera mis à disposition. Les jeunes (tous) s'inscrivent dans un ou deux pelotons. Si besoin d'un officier pour un peloton, les responsables de La Relève avec le CO s'il le faut sonderont les membres de chaque peloton.

Le prix des locations de costumes sera calqué sur les prix des établissements Leclercq à Tarcienne.

La Sainte Barbe 2022 se fera en 2 jours. Le samedi à Biercée, il y aura les 2 batteries. Le dimanche à Thuin on se regroupe.

La Saint Roch 2023 : Le samedi on est regroupé et le lundi matin pour la rentrée à l'église également.

Le CO se réserve le droit d'accorder des exceptions (par ex au niveau de l'âge des membres de la Relève) si c'est clairement justifié et nécessaire...

Je finirai par vous dire que le CO est plus que motivé et que nous voulons que ce soit une réussite totale. Nous sommes très heureux de faire confiance à nos jeunes encadrés par les nounous. La Relève s'inscrit dans la logique de la création la Compagnie des Sapeurs et Artilleurs de Biercée en septembre 1989.

Nous sommes ouverts à toutes vos questions. Il est évident que nous n'aurons pas toutes les réponses ce soir mais nous reviendrons au plus vite vers vous.

PS : Afin de financer le lancement de La Relève, les bénéfices de ce soir iront exclusivement pour les jeunes !!!